

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2020**

**FINANCES**

**01 - Débat d'orientations budgétaires 2021 des budgets annexes Eau, Assainissement et SPANC**

Le treize novembre deux mille vingt à 20h00, s'est réuni aux Salles Saint Nicolas, rue du Grand Ferré à Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

**Étaient présents :**

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Luc MIGNARD, , Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Sandrine de FIGUEIREDO, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Claudine GREHAN, Arielle FRANÇOIS, Marc-Antoine BREKIESZ, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Nicolas COTELLE, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Philippe BOUCHER, Jean-Claude CHIREUX, Jean DESESSART, Anne-Sophie FONTAINE, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Astride CHOISNE, Zadiyé BLANC, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Gilbert BOUTEILLE, Romuald SEELS, Michel ARNOULD, Cécile DAVIDOVICS

**Ont donné pouvoir :**

Thérèse-Marie LAMARCHE à Jean-Luc MIGNARD, Eric de VALROGER à Christian TELLIER, Jihade OUKADI à Benjamin OURY, Nicolas LEDAY à Philippe MARINI, Pierre VATIN à Martine MIQUEL, Oumar BA à Evelyse GUYOT, Dominique RENARD à Sophie SCHWARZ, Georges DIAB à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Evelyne LE CHAPELLIER

**Était absent remplacé par un suppléant :**

Sidonie MUSELET par Philippe DEBLOIS

**Étaient absents excusés**

Eugénie LE QUÉRÉ, Xavier LOUVET

**Assistaient en outre à cette séance :**

M. HUET – Directeur Général des Services  
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint  
M. BACHELET – Directeur Général Adjoint

M. Daniel LECA a été désigné secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 30 octobre 2020

**Date d'affichage :** 18 novembre 2020

**Nombre de membres présents  
ou remplacés par un suppléant :** 42

**Nombre de membres en exercice :** 53

**Nombre de votants :** 51

## FINANCES

### **01 - Débat d'orientations budgétaires 2021 des budgets annexes Eau, Assainissement et SPANC**

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), par renvoi de l'article L5211-36 du CGCT.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante de définir les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est précisé que ce débat doit se tenir dans un délai de 2 mois avant le budget primitif.

Vous trouverez dans le rapport ci-annexé, les orientations 2021 concernant les budgets annexes : Eau, Assainissement et SPANC. Le projet de ces budgets est établi sans augmentation des tarifs (sauf pour la commune de Lachelle, pour l'eau potable, conformément au rattrapage qui avait été convenu antérieurement), ni mobilisation de nouveaux emprunts.

Au terme de ce débat, notre assemblée devra prendre acte des orientations budgétaires 2021 qui ont été définies pour chacun des budgets annexes sus-énoncés.

#### **Le Conseil d'Agglomération**

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 3 novembre 2020,

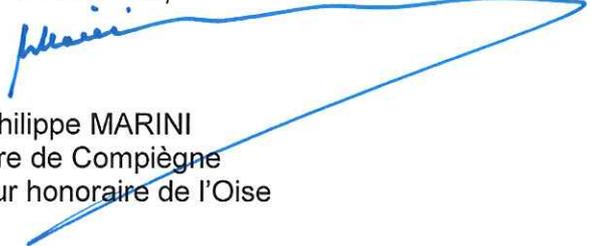
Et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les orientations budgétaires 2021 définies dans le rapport annexé, relatives aux budgets annexes Eau, Assainissement et SPANC.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération  
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,  
Le Président,

  
Philippe MARINI  
Maire de Compiègne  
Sénateur honoraire de l'Oise

**Rapport de présentation des orientations budgétaires 2021 des budgets annexes :**

**Eau, Assainissement, SPANC**

Conseil d'agglomération du 13 novembre 2020

**Préambule**

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 du CGCT.

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions...
- les engagements pluriannuels
- la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- la structure des effectifs ;
- les informations relatives aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail...

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire dont il est pris acte par une délibération spécifique et est transmis au préfet.

Le présent rapport est mis à disposition du public à partir du site internet de l'Agglomération à la rubrique « finances de l'ARC » (<https://www.agglo-compiegne.fr/finances-de-larc>).

**Introduction**

Le présent rapport résume les orientations budgétaires des budgets : Eau, Assainissement, SPANC.

Le vote de ces budgets 2021 intervient avant la clôture de l'exercice 2020.

Aussi, il est proposé d'exclure une partie des dépenses recensées du budget primitif pour les inclure au futur budget supplémentaire (BS), dépenses qui seront financées par les résultats excédentaires de l'exercice 2020.

À noter que la préparation des autres budgets annexes (Aménagement, Champ Dolant, Tourisme, RPA, Hôtel de projet, Aérodrome, déchets et transport) sera menée simultanément avec celle du budget principal.

## A- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET EAU

### I. Le contexte

Par délibération en date du 15 septembre 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé le transfert de la compétence « Eau » afin de disposer de l'intégralité de la compétence (production et distribution), lui permettant de lancer une procédure de concession de service public (CSP) de distribution d'eau.

Le préfet a pris l'arrêté correspondant en date du 27 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2016.

Cette prise de compétence a entraîné la dissolution des syndicats de Choisy au Bac et de Saintines-St Sauveur, le retrait des communes de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières du SIAEP de Longueil Ste Marie et le retrait de la commune de St Jean aux Bois du SIAEP de Bonneuil en Valois.

Les communes de Compiègne, Lacroix St Ouen, Bienville, Margny-lès-Compiègne et Venette ont signé des conventions de gestion avec l'ARC en 2017.

Ces conventions ont été renouvelées pour une année supplémentaire (2018) pour les communes de Bienville, Margny-lès-Compiègne et Lacroix St Ouen.

À noter que La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a attribué à titre obligatoire la compétence " eau " aux communautés d'agglomération, à compter du 1er janvier 2020.

Ainsi, l'Arc qui exerçait déjà la compétence « eau » à titre « optionnelle » l'exerce à compter de 2020 à titre « obligatoire ».

Par ailleurs, une étude est en cours pour mesurer les incidences financières et juridique de la prise de compétence « défense extérieure contre l'incendie (DECI) ».

Cette prise de compétence est à rattacher au budget principal, mais est aussi liée au budget annexe de l'Eau car elle peut impliquer pour partie de mener des travaux de renforcement des réseaux d'adduction en eau susceptibles de s'inscrire dans le cadre de la programmation des travaux de renouvellement de ces réseaux.

Les conclusions de cette étude seront prises en compte lors des décisions budgétaires modificatives futures.

### II. Le bilan de l'année 2020

- Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- La poursuite des travaux de renouvellement de canalisation d'eau sur le territoire,
- La maîtrise d'œuvre et le lancement des travaux de reprise du génie civil du réservoir de La Croix St Ouen
- Démarrage des travaux du Schéma Directeur Eau Potable (réalisation du réservoir des Hospices et de la station de surpression de Namur).
- Le secours de Bienville dans le cadre des travaux du SDAEP est réalisé
- Le développement du bio dans la restauration collective en aidant les communes à rédiger leurs cahiers des charges lors des renouvellements de marchés d'alimentation.

- Le lancement d'une étude circuit court en lien avec le Pays Compiégnois. Cette étude débouchera sur un Plan Alimentation Territorial (PAT)

### **III. Les objectifs de l'année 2021**

- Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- La poursuite du renouvellement des canalisations (programme qui sera présenté en commission développement durable)
- Réalisation dans le cadre des travaux du SDAEP des travaux sur le réservoir intercommunal de Margny les Compiègne. Poursuite des travaux engagés en 2020 sur le réservoir des Hospices.
- L'étude de maîtrise d'œuvre (audit génie civil) sur les réservoirs de l'ARC et lancement des travaux sur le réservoir de Saintines.
- Le lancement d'une étude de faisabilité sur le traitement des nitrates à Baugy
- Lancement d'une étude pour l'acquisition de données sur la nappe d'alimentation des captages de Baugy
- Lancement des études pour une SDAEP 2
- La poursuite de l'accompagnement des communes pour développer le bio dans la restauration collective
- Le lancement d'une étude de plan d'alimentation territorial en partenariat avec les EPCI voisins
- La poursuite des actions auprès des agriculteurs avec notamment le suivi d'un « groupe bio » ; le développement des filières courtes...
- Réalisation d'un atlas de la biodiversité à l'échelle de l'ARC
- Réalisation d'une étude de bassin d'alimentation de captage pour le forage de Nery et origine des trichloréthylènes.
- Animation dans les écoles autour du jardinage écologique, le gaspillage alimentaire...

### **IV. L'équilibre budgétaire**

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

#### **a. La section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	465 536	342 800	-26%
012- Charges de personnel et frais assimilés	145 800	160 000	10%
66- Charges financières	73 923	66 331	-10%
023- Virement à la section d'investissement	657 040	522 687	-20%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	871 597	1 038 122	19%
<b>Total</b>	<b>2 213 896</b>	<b>2 129 940</b>	<b>-4%</b>

Recettes de fonctionnement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
002 Résultat de fonctionnement reporté	-		
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 348	71 440	82%
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 900 000	1 900 000	0%
74 Subventions d'exploitation	260 048	144 000	-45%
75 Autres produits de gestion courante	14 500	14 500	
<b>Total</b>	<b>2 213 896</b>	<b>2 129 940</b>	<b>-4%</b>

BP avant reprise des résultats  
 DOB avant reprise des résultats

La section de fonctionnement affiche une baisse des dépenses de fonctionnement de – 83,9 k€ par rapport au budget 2020 (avant la reprise des résultats 2020)

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses de fonctionnement :

**(-122,7 k€) de charges à caractère général liés principalement à :**

(- 31 k€) : de sous-traitance (fin du contrat azoté)

(-75 k€) : de frais d'études :

➤ A noter 215k € de prévus au budget pour financer :

- ✓ Le Nitroscope : un outil de gestion des pollutions des eaux souterraines par les nitrates (coût global 250 k€/ 2 ans, subventionné à 80%)
- ✓ L'étude sur le bassin d'alimentation de captage de Nery (90 k€)

(-16,7 k€) : autres dépenses (location, annonces,...)

**(+ 14,2 k€) de charges de personnel** (les 160 k€ de personnel intègrent l'équivalent de 3,25 ETP dont un ETP subventionné à 80% par l'agence de l'eau

**(-7,6 k€) de charges financières**

**(-134,3 k€) de virement à la section d'investissement**

**+166,5 k€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements)**

Les dépenses de fonctionnement seront financées par :

- 1,9 M€ de redevances collectés
- 71,4 k€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections
- 144 k€ de Subventions : Nitroscope pour l'année 2020 (solde en 2022) + subvention agence de l'eau (Un ETP : animation pour les la protection des captages)

## b. La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 348	71 440	82%
16- Emprunts et dettes assimilées	230 387	236 033	2%
20- Immobilisations incorporelles	217 000	31 000	-86%
21- Immobilisations corporelles	611 902	570 000	-7%
23- Immobilisations en cours	715 000	1 902 336	166%
<b>Total</b>	<b>1 813 637</b>	<b>2 810 809</b>	<b>55%</b>

Recettes d'investissement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
021 Virement de la section d'exploitation	657 040	522 687	-20%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	871 597	1 038 122	19%
13- subventions d'investissement	285 000	900 000	-
238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		350 000	
<b>Total</b>	<b>1 813 637</b>	<b>2 810 809</b>	<b>55%</b>

BP avant reprise des résultats  
DOB avant reprise des résultats

Le programme d'investissement 2021 est le suivant :

Programme d'investissement 2021	Projet du budget avant reprise des résultats	Projet du budget Complémentaire après reprise des résultats	Total
Etude génie civil des réservoirs de St Sauveur / Saintines / Nery / Lachelle / Clairoux / Choisy au Bac / Margny / St Vaast / Baugy / Bâche de Rethondes	31 000,00		31 000,00
Maitrise d'oeuvre SDAEP 1 (reste à réaliser)		30 000,00	30 000,00
Achat d'un terrain pour surpresseur Lachelle	50 000,00		50 000,00
Automatisation secours ex SIAEP Choisy au Bac (reste à réaliser)		65 000,00	65 000,00
Travaux sur le réservoir de Lacroix St Ouen (reste à réaliser)		250 000,00	250 000,00
Travaux sur les réservoirs de St Sauveur / Saintines / Nery / Lachelle / Clairoux / Choisy au Bac / Margny / St Vaast / Baugy / Bâche de Rethondes	150 000,00		150 000,00
SDAEP: Travaux réservoir et surpression Hospices + surpression Namur + modification fonctionnement réservoir intercommunal de Margny les Compiègne	1 050 000,00	1 753 711,00	2 803 711,00
SDAEP: Canalisations + Secours communes ou syndicats	352 336,15	7 663,85	360 000,00
Renouvellement de canalisations	520 000,00	780 000,00	1 300 000,00
Avances versées	350 000,00		350 000,00
Aléas travaux 10%		503 471,10	503 471,10
<b>TOTAL</b>	<b>2 503 336,15</b>	<b>3 389 845,95</b>	<b>5 893 182,10</b>

Les 2,5 M€ sont intégrés chapitre 20-21-23 de la section d'investissement (tableau précédent)

Les dépenses d'investissement seront financées comme suit :

- 523 k€ de virement de la section d'exploitation ;
- 1,04 M€ d'opérations de transfert entre sections ;
- 900 k€ : de subventions pour le schéma directeur
- 350 k€ : D'avances

À noter, les résultats 2020 seront repris dans le cadre d'une future décision modificative et permettront d'intégrer 3,4 M€ de travaux détaillés dans le tableau ci-dessus.

À rappeler que compte tenu de l'importance du programme de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP), l'ARC a constitué deux provisions de 1,5 M€ et 0,8 M€ en 2017 et 2018 en complément de la provision de 1,573 M€ constituée en 2009-2010 soit une provision totale de 3,8 M€ afin d'en assurer partiellement le financement et donc limiter le recours à l'emprunt.

Soit un programme d'investissement évalué à 5,9 M€ financé sans augmentation des tarifs ni mobilisation de nouveaux emprunts

### **c. Plan pluriannuel d'investissement**

Les dépenses prévisionnelles 2021-2023 sont détaillées en annexe 1.

## **B- PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **I. Le contexte**

Un système d'assainissement est régi par un arrêté préfectoral et est constitué d'un réseau collectant les eaux usées d'une ou plusieurs communes et d'une station d'épuration.

Le service assainissement collectif de l'Agglomération de la Région de Compiègne est constitué de huit systèmes d'assainissement, auxquels se sont ajoutés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (Suite à l'élargissement de la compétence « Assainissement » aux communes de l'ex-CCBA après la fusion des deux EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2017) :

- le système de la station d'épuration de Verberie
- et celui de la station d'épuration de Béthisy Saint Pierre.

La commune de Saintines étant raccordée sur la station de Saint Sauveur déjà gérée par l'ARC, celle-ci n'aura que les réseaux à gérer en plus.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a attribué à titre obligatoire la compétence " assainissement " aux communautés d'agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ainsi, l'ARC qui exerçait déjà la compétence « assainissement » à titre « optionnelle » l'exerce à compter de 2020 à titre « obligatoire ». Un arrêté préfectoral constatera ce changement dans nos statuts consécutif à cette disposition législative.

En outre, la loi NOTRe, précise que " la compétence "assainissement" inclut la gestion des eaux pluviales" et cette gestion revient donc obligatoirement à l'Arc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il faut préciser que ce rattachement de la gestion des eaux pluviales « urbaine » à la compétence "assainissement " ne remet pas en cause la qualification juridique de « service public administratif » de la gestion des eaux pluviales qui se distingue donc du service public d'assainissement qui est considéré pour sa part comme un service public industriel et commercial.

Cette différence de qualification juridique implique une répartition de la charge financière entre le budget principal et le budget assainissement en fonction de la nature des réseaux (voir délibération présentée à la même séance)

## **II. Le bilan de l'année 2020**

- Plusieurs centaines de raccordements et de mises en conformité ont lieu chaque année ainsi que les travaux de réhabilitation du réseau pour un montant de 310 000 € HT.
- La poursuite des travaux engagés pour l'intégration des communes de l'Ex-CCBA notamment des travaux à Verberie rue de Saintines, rue Saint Pierre et rue Jean Dhours
- La poursuite de la réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants rue des Matinnoix à Armancourt et rue Edouard Colas à Saintines.
- La réception des travaux de raccordement de la commune de Lachelle sur la station d'épuration intercommunale de Lacroix Saint Ouen avec une suppression de la lagune en 2021
- La création d'un réseau eaux usées rue de la Mabonnerie à Verberie.
- La poursuite de l'étude de desserte des zones à urbaniser en lien avec le PLUi

## **III. Les objectifs de l'année 2021**

- La poursuite des travaux engagés sur les communes de l'Ex-CCBA.
- La mise en place d'un traitement physico-chimique du phosphore sur la station de Clairoix.
- La poursuite de la réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants.
- La suppression de la lagune de Lachelle suite aux travaux de raccordement de la commune de Lachelle sur la station d'épuration intercommunale de Lacroix Saint Ouen.
- La réalisation d'une étude d'impact pour le renouvellement de l'arrêté préfectoral de la station intercommunale de Lacroix Saint Ouen et travaux sur les déversoirs d'orage pour la mise en place de l'autosurveillance.
- La réhabilitation de postes de refoulement, montrant de fortes dégradations de leur génie civil et la mise en place d'un traitement anti-H2S.
- La création de postes de refoulement à Compiègne (à proximité de la caserne des pompiers) ainsi qu'entre Jonquières et Le Meux.
- L'accompagnement du programme de Gestion Urbaine de proximité (GUP) : Echarde et Vivier Corax à Compiègne.
- La reprise du réseau square Claude Mercier à Compiègne.
- Le dévoiement du réseau rue du Tour de Ville à Clairoix.
- La reprise ponctuelle sur réseau rue du Docteur Chopinet à Béthisy Saint Pierre.

## IV. L'équilibre budgétaire

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

### a. La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	460 500	415 222	-10%
012- Charges de personnel et frais assimilés	150 000	165 000	10%
66- Charges financières	467 590	403 416	-14%
023- Virement à la section d'investissement	525 562	814 466	55%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 372 110	2 371 828	0%
<b>Total</b>	<b>3 975 762</b>	<b>4 169 933</b>	<b>5%</b>

Recettes de fonctionnement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	-	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	582 062	828 517	42%
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	3 264 000	3 236 715	-1%
74 Subventions d'exploitation	100 000	100 000	0%
75 Autres produits de gestion courante	4 700	4 700	0%
77 Produits exceptionnels	25 000	-	
<b>Total</b>	<b>3 975 762</b>	<b>4 169 933</b>	<b>5%</b>

BP avant reprise des résultats  
 DOB avant reprise des résultats

La section de fonctionnement affiche une augmentation des dépenses de fonctionnement de + 194,2 k€ par rapport au budget 2020 (avant la reprise des résultats 2020)

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses de fonctionnement :

**(-54,3 k€) de charges à caractère général : soit une quasi stabilité de ce type de dépenses** (attention : 35k€ sont à intégrer après la reprise des résultats pour l'entretien des réseaux)

**(+ 15 k€) de charges de personnel** (les 165 k€ de personnel intègrent l'équivalent de 3,05 ETP)

**(-64,2 k€) de charges financière**

**+ 289 k€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement**

Les dépenses de fonctionnement seront financées principalement comme suit :

- 828,5 k€ d'opération de transfert entre sections
- 3 M€ de redevances collectées. Montant équivalent à celui prévu en 2019

- 175,1 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées ((délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement)
- 61,5 k€ de facturation au budget principal au titre des eaux pluviales provenant du réseau unitaire des communes de Compiègne, Choisy au Bac et Verberie, conformément au rapport de la CLECT et aux décisions relatives à la révision des attributions de compensation des communes membres acté par le conseil d'agglomération du 2 octobre 2020
- 100 K€ de primes d'épuration.

## **b. La section d'investissement**

Dépenses d'investissement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	582 062	828 517	42%
16- Emprunts et dettes assimilées	2 071 884	1 654 084	-20%
20- Immobilisations incorporelles	210 000	210 000	0%
21- Immobilisations corporelles	543 000	369 000	-32%
23- Immobilisations en cours	1 225 726	727 799	-41%
27- Autres immobilisations financières	50 000	30 000	
<b>Total</b>	<b>4 682 672</b>	<b>3 819 401</b>	<b>-18%</b>

Recettes d'investissement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
021 Virement de la section d'exploitation	525 562	814 466	55%
040 Opérations d'ordre de tranfert entre sections	2 347 110	2 371 828	1%
27 Autres immobilisations financières	50 000	30 000	
13- subventions d'investissement	240 000	563 107	135%
16- Emprunts et dettes ssimilées	1 480 000	-	-100%
23- Immobilisations en cours	40 000	40 000	
<b>Total</b>	<b>4 682 672</b>	<b>3 819 401</b>	<b>-18%</b>

BP avant reprise des résultats  
DOB avant reprise des résultats

A noter une baisse de 417 K€ des dépenses dédiées au remboursement de la dette qui s'explique principalement par l'extinction de l'emprunt n° 2005002 contracté en 2005 (dernière échéance payée le 25/07/2020) et l'emprunt 2011001 dont la dernière annuité est à verser au 01/06/2021

Le programme d'investissement 2021 est le suivant :

Programme d'investissement 2021	Projet du budget avant reprise des résultats	Projet du budget Complémentaire après reprise des résultats	Total
<b>Travaux sur réseaux (21532)</b>			
Mise en conformité toutes communes	326 000	574 000	900 000
Réhabilitation toutes communes			
Gestion Urbaine de Proximité (GUP)			
<b>Travaux sur stations (2313)</b>			
Travaux divers sur stations d'épuration			
Traitement phosphores clairoux	337 799	1 212 201	1 550 000
Création de 2 postes de refoulement			
Réhabilitation 3 postes de refoulement			
Traitement anti-H2S sur poste dont poste cimetière Choisy			
<b>Travaux sur réseaux (2315)</b>			
Travaux déversoir d'orage Compiègne			
Compiègne square Claude Mercier: remplacement réseau	350 000	300 000	650 000
Béthisy Saint Pierre rue du Docteur chopinet: reprise de chute sur réseau			
Clairoix rue du Tour de Ville: dévoiement réseaux			
<b>Etudes (2031)</b>			
Etudes sur réseaux avant réhabilitation	210 000	-	210 000
Etude autosurveillance réseau			
Schéma directeur assainissement			
<b>Achat de terrain (2111)</b>			
Terrain choisy déversoir d'orage/ Poste de refoulement de Lachelle	25 000	-	25 000
Terrain choisy face cimetière			
<b>Matériel de transport (2182)</b>			
Remplacement d'un véhicule	18 000		18 000
Avances versées	40 000		40 000
Aléas 10%		334 300	333 500
<b>Total</b>	<b>1 306 799</b>	<b>2 420 501</b>	<b>3 726 500</b>

Les 1,3 M€ sont intégrés chapitre 20-21-23 de la section d'investissement (tableau précédent)

Les dépenses d'investissement seront financées principalement comme suit:

- 814,5 k€ de virement de la section d'exploitation
- 2,4 M€ d'opérations de transfert entre sections
- 350,3 k€ : de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées et pluviales provenant du réseau unitaire de la Ville de Compiègne (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement)
- 212,8 k€ de facturation au budget principal au titre des eaux pluviales provenant du réseau unitaire des communes de Compiègne, Choisy au Bac et Verberie, conformément au rapport de la CLECT et aux décisions relatives à la révision des attributions de compensation des communes membres acté par le conseil d'agglomération du 2 octobre 2020

À noter que les résultats 2020 seront repris dans le cadre d'une future décision modificative et permettront d'intégrer 2,4 M€ de travaux détaillés dans le tableau ci-dessus.

Soit un programme d'investissement évalué à 3,7 M€ financé sans augmentation des tarifs ni mobilisation de nouveaux emprunts

### c. Plan pluriannuel d'investissement

Les dépenses prévisionnelles 2021-2023 sont détaillées en annexe 2.

## C- PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2021 DU BUDGET SPANC

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure :

- Le diagnostic des installations et le contrôle de leur fonctionnement ;
- L'entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent
- Les réhabilitations dans le cadre des projets d'habitations groupées

L'assainissement non collectif concerne environ 200 propriétés sur le territoire de l'Ex-ARC (soit 1% environ des propriétés raccordées au réseau d'assainissement collectif).

Ce service a été étendu aux communes de l'Ex-CCBA au 1er janvier 2018 d'où un apport significatif en matière d'installations à contrôler pour le compte de particuliers.

En 2021 seront réalisés les contrôles initiaux des communes de Nery et Saint Vaast de Longmont et les contrôles des ventes pour toutes les installations concernées.

**Le projet du budget 2021, ne prévoit pas d'évolution des tarifs entre 2020 et 2021.**

Le projet du budget s'équilibre comme suit :

#### a- La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	2 220	2 600	17%
012- Charges de personnel et frais assimilés	10 380	10 000	-4%
<b>Total</b>	<b>12 600</b>	<b>12 600</b>	<b>0%</b>

Recettes de fonctionnement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
002- Résultat de fonctionnement reporté			
70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services	12 600	12 600	0%
<b>Total</b>	<b>12 600</b>	<b>12 600</b>	<b>0%</b>

BP avant reprise des résultats

DOB avant reprise des résultats

Les charges de personnel correspondent à 30% du temps d'activité d'un agent affecté pour le reste de son activité au budget assainissement.

#### b- La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
20- Immobilisations incorporelles	-	-	
4581- Opérations sous mandat - dépenses	145 000	145 000	0%
<b>Total</b>	<b>145 000</b>	<b>145 000</b>	<b>0%</b>

Recettes d'investissement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	
4581- Opérations sous mandat - recettes	145 000	145 000	0%
<b>Total</b>	<b>145 000</b>	<b>145 000</b>	<b>0%</b>

BP avant reprise des résultats  
DOB avant reprise des résultats

Les dépenses d'investissement concernent :

- 7 installations à Lachelle pour 105 K€
- 2 installations à Venette pour 40 K€

## II. AUDIT DE LA DETTE

### A. SYNTHÈSE DE LA DETTE DES BUDGETS (EAU, ASSAINISSEMENT) AU 01/01/2021

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget Eau	2 308 222 €	3,13%	9 ans et 6 mois	5 ans et 5 mois	24
Budget Assainissement	15 425 306 €	2,80%	16 ans et 2 mois	8 ans et 7 mois	45
Dettes consolidées au 01/01/2021	17 733 529 €	2,85%	15 ans et 4 mois	8 ans et 2 mois	69

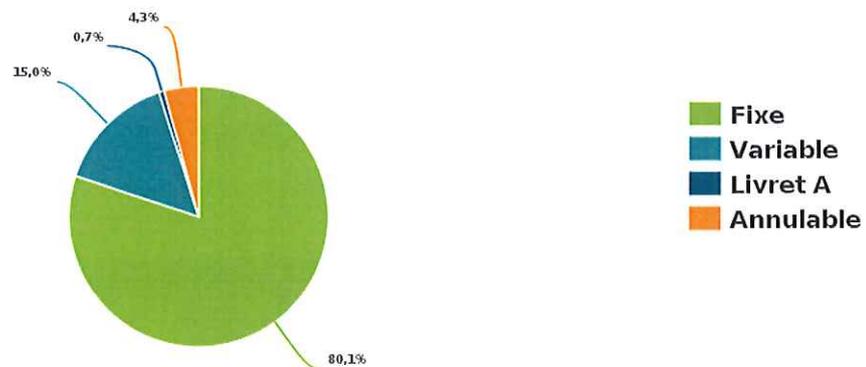
**Durée de vie moyenne :** il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

**Durée de vie résiduelle :** (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

### B. DETTE PAR TYPE DE RISQUE DES BUDGETS (EAU, ASSAINISSEMENT)

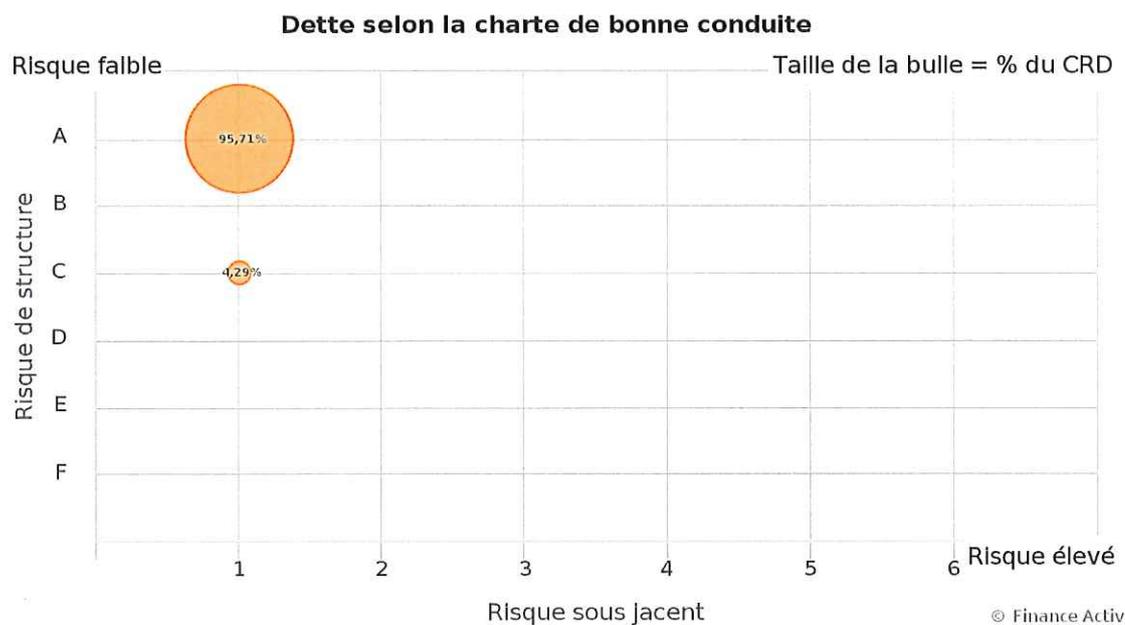
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	14 202 537 €	80,09%	3,21%
Variable	2 651 295 €	14,95%	0,42%
Livret A	118 288 €	0,67%	2,54%
Annulable	761 408 €	4,29%	4,65%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>17 733 529 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,85%</b>

### Dettes par type de risque



© Finance Active

### C. DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE



### III. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2020-2021)

	CRD en début d'année 2020	Remboursement du K	CRD en fin de période 2020	CRD en début d'année 2021	Remboursement du K	CRD en fin de période 2021	Emprunt prévisionnel	Evolution du CRD 2020-2021 en €	Evolution du CRD 2020-2021 en %
Budget Service de l'Eau	2 538 632	230 410	2 308 222	2 308 222	236 033	2 072 189	-	- 236 033	-10%
Budget Assainissement	17 497 190	2 071 884	15 425 306	15 425 306	1 654 084	13 771 222	-	- 1 654 084	-11%
Total	20 035 823	2 302 294	17 733 529	17 733 529	1 890 117	15 843 411	-	- 1 890 117	-11%

À noter que le niveau de la dette du budget eau reste provisoire, les contrats sont intégrés au fur et à mesure de leur réception en lien avec l'intégration de l'actif et du passif des syndicats et des communes concernés par le transfert de compétence.

A fin 2021, le désendettement prévisionnel pour ces deux budgets est évalué à 1,8 M€

### IV. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

Le point sur l'évolution prévisionnelle de la situation financière est à lier aux nouvelles dispositions de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022

Cette analyse est établie à partir de la consolidation du budget principal et des budgets annexes.

Aussi les données prévisionnelles consolidées sur l'évolution de la situation financière de la collectivité seront détaillées lors du débat d'orientations budgétaires (du budget principal et des budgets annexes nécessitant une participation du budget général) prévu au conseil de février 2020.

## Débat d'orientations budgétaires 2021 Budgets annexes: Eau, Assainissement, SPANC

Conseil d'Agglomération du 13 novembre 2020

S:\Pole\_Fin\_Administration\Budgets\Budgets\_ARC\BUDGETS\2019\DOB

06/11/2020

1

## Calendrier budgétaire

- Les budgets primitifs (Eau, Assainissement, SPANC) seront votés lors du Conseil d'Agglomération de décembre 2020,
- Les tarifs seront votés lors du Conseil d'Agglomération de décembre,
- Le vote du budget principal et des autres budgets annexes (Aménagement, Champ Dolent, Tourisme, RPA, Hôtel de projet, Aéroport, Déchets et Transport) interviendra en mars prochain.

06/11/2020

2

## Sommaire

- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget SPANC

## Méthodologie

□ Le vote des budgets cités ci-dessus intervient avant la clôture de l'exercice 2020.

Aussi, il est proposé de reporter l'intégration d'une partie des dépenses recensées, au budget supplémentaire (BS) prévu au mois de mars 2021 puisque ces dépenses pourront être financées par les résultats excédentaires de l'exercice 2020.

06/11/2020

3

## Budget Eau

### I. Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP** 2020	DOB** 2021	Evolution
011- Charges à caractère général	465 536	342 800	-26%
012- Charges de personnel et frais assimilés	145 800	160 000	10%
66- Charges financières	73 923	66 331	-10%
023- Virement à la section d'investissement	657 040	522 687	-20%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	871 597	1 038 122	19%
<b>Total</b>	<b>2 213 896</b>	<b>2 129 940</b>	<b>-4%</b>

Recettes de fonctionnement	BP** 2020	DOB** 2021	Evolution
002 Résultat de fonctionnement reporté	-	-	-
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 348	71 440	82%
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 900 000	1 900 000	0%
74 Subventions d'exploitation	260 048	144 000	-45%
75 Autres produits de gestion courante	14 500	14 500	-
<b>Total</b>	<b>2 213 896</b>	<b>2 129 940</b>	<b>-4%</b>

BP avant reprise des résultats  
DOB avant reprise des résultats

4

La section de fonctionnement affiche une baisse des dépenses de fonctionnement de - 83,9 k€ par rapport au budget 2020 (avant la reprise des résultats 2020)

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses de fonctionnement :

**(-122,7 k€) de charges à caractère général liés principalement à :**

- (- 31 k€) : de sous-traitance (fin du contrat azoté)
- (-75 k€) : de frais d'études
- (-16,7 k€) : autres dépenses (location, annonces,...)

**(+ 14,2 k€) de charges de personnel** (les 160 k€ de personnel intègrent l'équivalent de 3,25 ETP dont un ETP subventionné à 80% par l'agence de l'eau

**(-7,6 k€) de charges financières**

**(-134,3 k€) de virement à la section d'investissement**

**+166,5 k€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (amortissements)**

Les dépenses de fonctionnement seront financées par :

1,9 M€ de redevances collectés

71,4 k€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections

144 k€ de Subventions : Nitroscopie pour l'année 2020 (solde en 2022) + subvention agence de l'eau (Un ETP : animation pour les la protection des captages)

Accusé de réception en préfecture  
060-200067965-20201113-01CA13112020-  
DE  
Date de télétransmission : 17/11/2020  
Date de réception préfecture : 17/11/2020

## Budget Eau

### II. Section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP** 2020	DOB** 2021	Evolution
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 348	71 440	82%
16- Emprunts et dettes assimilées	230 387	236 033	2%
20- Immobilisations incorporelles	217 000	31 000	-86%
21- Immobilisations corporelles	611 902	570 000	-7%
23- Immobilisations en cours	715 000	1 902 336	166%
<b>Total</b>	<b>1 813 637</b>	<b>2 810 809</b>	<b>55%</b>

Recettes d'investissement	BP** 2020	DOB** 2021	Evolution
021 Virement de la section d'exploitation	657 040	522 687	-20%
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	871 597	1 038 122	19%
13- subventions d'investissement	285 000	900 000	-
238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		350 000	
<b>Total</b>	<b>1 813 637</b>	<b>2 810 809</b>	<b>55%</b>

BP avant reprise des résultats  
DOB avant reprise des résultats

5

En investissement, le budget s'équilibre à 2,8 M€

## Budget Eau

### Programme d'investissements 2021

Programme d'investissement 2021	Projet du budget avant reprise des résultats	Projet du budget Complémentaire après reprise des résultats	Total
Etude génie civil des réservoirs de St Sauveur / Saintines / Nery / Lachelle / Clairoux / Choisy au Bac / Margny / St Vaast / Baugy / Bâche de Rethondes	31 000,00		31 000,00
Maîtrise d'œuvre SDAEP 1 (reste à réaliser)		30 000,00	30 000,00
Achat d'un terrain pour surpresseur Lachelle	50 000,00		50 000,00
Automatisation secours ex SIAEP Choisy au Bac (reste à réaliser)		65 000,00	65 000,00
Travaux sur le réservoir de Lacroix St Ouen (reste à réaliser)		250 000,00	250 000,00
Travaux sur les réservoirs de St Sauveur / Saintines / Nery / Lachelle / Clairoux / Choisy au Bac / Margny / St Vaast / Baugy / Bâche de Rethondes	150 000,00		150 000,00
SDAEP: Travaux réservoir et suppression Hospices + suppression Namur + modification fonctionnement réservoir intercommunal de Margny les Compiègne	1 050 000,00	1 753 711,00	2 803 711,00
SDAEP: Canalisations - Secours communes ou syndicats	352 336,15	7 663,85	360 000,00
Renouvellement de canalisations	520 000,00	780 000,00	1 300 000,00
Avances versées	350 000,00		350 000,00
Atéas travaux 10%		503 471,10	503 471,10
<b>TOTAL</b>	<b>2 503 336,15</b>	<b>3 389 845,95</b>	<b>5 893 182,10</b>

Les 2,5 M€ sont intégrés chapitre 20-21-23 de la section d'investissement (tableau précédent page 5)

6

Les dépenses d'investissement seront financées comme suit :

523 k€ de virement de la section d'exploitation ;  
1,04 M€ d'opérations de transfert entre sections ;  
900 k€ : de subventions pour le schéma directeur  
350 k€ : D'avances

À noter, les résultats 2020 seront repris dans le cadre d'une future décision modificative et permettront d'intégrer 3,4 M€ de travaux détaillés dans le tableau ci-dessus.

À rappeler que compte tenu de l'importance du programme de mise en œuvre du Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP), l'ARC a constitué deux provisions de 1,5 M€ et 0,8 M€ en 2017 et 2018 en complément de la provision de 1,573 M€ constituée en 2009-2010 soit une provision totale de 3,8 M€ afin d'en assurer partiellement le financement et donc limiter le recours à l'emprunt.

Soit un programme d'investissement évalué à 5,9 M€ financé sans augmentation des tarifs ni mobilisation de nouveaux emprunts

Accusé de réception en préfecture  
060-200067965-20201113-01CA13112020  
DE  
Date de télétransmission : 17/11/2020  
Date de réception préfecture : 17/11/2020

# Budget Assainissement

## I. Section de fonctionnement

le projet du budget est construit sur la base du maintien de la redevance assainissement au niveau de 2020.

Depenses de fonctionnement	BP** 2020	DOB** 2021	Evolution
011- Charges à caractère général	460 500	415 222	-10%
012- Charges de personnel et frais assimilés	150 000	165 000	10%
06- Charges financières	467 590	403 416	-14%
023- Virement à la section d'investissement	525 562	814 466	55%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 372 110	2 371 828	0%
<b>Total</b>	<b>3 976 762</b>	<b>4 169 933</b>	<b>5%</b>

Recettes de fonctionnement	BP** 2020	DOB** 2021	Evolution
002 Resultat de fonctionnement reporté	-	-	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	582 062	828 517	42%
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	3 254 000	3 236 715	-1%
74 Subventions d'exploitation	100 000	100 000	0%
75 Autres produits de gestion courante	4 700	4 700	0%
77 Produits exceptionnels	25 000	-	
<b>Total</b>	<b>3 976 762</b>	<b>4 169 933</b>	<b>5%</b>

BP avant reprise des résultats  
DOB avant reprise des résultats

06/11/2020

7

La section de fonctionnement affiche une augmentation des dépenses de fonctionnement de + 194,2 k€ par rapport au budget 2020 (avant la reprise des résultats 2020)

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses de fonctionnement :

**(-54,3 k€) de charges à caractère général : soit une quasi stabilité de ce type de dépenses** (attention : 35k€ sont à intégrer après la reprise des résultats pour l'entretien des réseaux)

**(+ 15 k€) de charges de personnel** (les 165 k€ de personnel intègrent l'équivalent de 3,05 ETP)

**(-64,2 k€) de charges financière**

**+ 289 k€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement**

Les dépenses de fonctionnement seront financées principalement comme suit :

- 828,5 k€ d'opération de transfert entre sections
- 3 M€ de redevances collectées. Montant équivalent à celui prévu en 2019
- 175,1 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées ((délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en

investissement)

- 61,5 k€ de facturation au budget principal au titre des eaux pluviales provenant du réseau unitaire des communes de Compiègne, Choisy au Bac et Verberie, conformément au rapport de la CLECT et aux décisions relatives à la révision des attributions de compensation des communes membres acté par le conseil d'agglomération du 2 octobre 2020
- 100 K€ de primes d'épuration.

Accusé de réception en préfecture  
060-200067965-20201113-01CA13112020-  
DE  
Date de télétransmission : 17/11/2020  
Date de réception préfecture : 17/11/2020

# Budget Assainissement

## II. Section d'investissement

Depenses d'investissement	BP** 2020	DOB** 2021	Evolution
040- Operations d'ordre de transfert entre sections	582 062	828 517	-42%
16- Emprunts et dettes assimilées	2 071 884	1 654 084	-20%
20- Immobilisations incorporelles	210 000	210 000	0%
21- Immobilisations corporelles	543 000	369 000	-32%
23- Immobilisations en cours	1 225 726	727 799	-41%
27- Autres immobilisations financières	50 000	30 000	
<b>Total</b>	<b>4 682 672</b>	<b>3 819 401</b>	<b>-18%</b>

Recettes d'investissement	BP** 2020	DOB** 2021	Evolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
021 Virement de la section d'exploitation	525 562	814 466	55%
040 Operations d'ordre de transfert entre sections	2 347 110	2 371 828	1%
27 Autres immobilisations financières	50 000	30 000	
13- subventions d'investissement	740 000	563 107	135%
16- Emprunts et dettes assimilées	1 480 000	-	-100%
23- immobilisations en cours	40 000	40 000	
<b>Total</b>	<b>4 682 672</b>	<b>3 819 401</b>	<b>-18%</b>

BP\*\* avant reprise des résultats  
DOB\*\* avant reprise des résultats

06/11/2020

8

En investissement, le budget s'équilibre à 3,8 M€

# Budget Assainissement

## Programme d'investissements 2021

Programme d'investissement 2021	Projet du budget avant reprise des résultats	Projet du budget Complémentaire après reprise des résultats	Total
<b>Travaux sur réseaux (21532)</b>			
Mise en conformité toutes communes Rehabilitation toutes communes Gestion Urbaine de Proximité (GUP)	326 000	574 000	900 000
<b>Travaux sur stations (2131)</b>			
Travaux divers sur stations d'épuration Traitement phosphore d'air Création de 2 postes de refoulement Rehabilitation 3 postes de refoulement Traitement anti-H2S sur poste d'ant poste dimétrique Choisy	337 799	1 212 201	1 550 000
<b>Travaux sur réseaux (2135)</b>			
Travaux de déversoir d'orage Compiègne Compiègne square Claude Mercier; remplacement réseau Bethisy Saint Pierre rue du Docteur chopinet; reprise de chute sur réseau Choisy sur du Tour-de-Ville; déversement réseaux	350 000	300 000	650 000
<b>Etudes (2031)</b>			
Etudes sur réseaux avant rehabilitation Etude auto surveillance réseau Schéma directeur assainissement	210 000	-	210 000
<b>Achat de terrain (2111)</b>			
Terrain choisy déversoir d'orage / Poste de refoulement de Lachelle Terrain choisy face dimétrique	25 000	-	25 000
<b>Matériel des transports (2182)</b>			
Remplacement d'un véhicule Avances versées	18 000 40 000		18 000 40 000
Aleas 10%		334 300	333 500
<b>Total</b>	<b>1 306 799</b>	<b>2 420 501</b>	<b>3 726 500</b>

Les 1,3 M€ sont intégrés chapitre 20-21-23 de la section d'investissement (tableau précédent page 8)

9

Les dépenses d'investissement seront financées principalement comme suit:

- 814,5 k€ de virement de la section d'exploitation
- 2,4 M€ d'opérations de transfert entre sections
- 350,3 k€ : de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées et pluviales provenant du réseau unitaire de la Ville de Compiègne (délégation du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement)
- 212,8 k€ de facturation au budget principal au titre des eaux pluviales provenant du réseau unitaire des communes de Compiègne, Choisy au Bac et Verberie, conformément au rapport de la CLECT et aux décisions relatives à la révision des attributions de compensation des communes membres acté par le conseil d'agglomération du 2 octobre 2020

À noter que les résultats 2020 seront repris dans le cadre d'une future décision modificative et permettront d'intégrer 2,4 M€ de travaux détaillés dans le tableau ci-dessus.

Soit un programme d'investissement évalué à 3,7 M€ financé sans augmentation des tarifs ni mobilisation de nouveaux emprunts

Accusé de réception en préfecture  
060-200067965-20201113-01CA13112020  
DE  
Date de télétransmission : 17/11/2020  
Date de réception préfecture : 17/11/2020

## Budget SPANC « Service Public d'Assainissement Non Collectif »

### I. Section de fonctionnement

Le projet du budget 2021, ne prévoit pas d'évolution des tarifs entre 2020 et 2021.

Dépenses de fonctionnement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
011- Charges à caractère général	2 220	2 600	17%
012- Charges de personnel et frais assimilés	10 380	10 000	-4%
<b>Total</b>	<b>12 600</b>	<b>12 600</b>	<b>0%</b>

Recettes de fonctionnement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
002- Résultat de fonctionnement reporté			
70- Ventes de produits fabriqués, prestations de services	12 600	12 600	0%
<b>Total</b>	<b>12 600</b>	<b>12 600</b>	<b>0%</b>

BP avant reprise des résultats  
DOB avant reprise des résultats

Les charges de personnel correspondent à 30% du temps d'activité d'un agent affecté pour le reste de son activité au budget assainissement.

10

Ce service a été étendu aux communes de l'Ex-CCBA au 1er janvier 2018 d'où un apport significatif en matière d'installations à réaliser pour le compte de particuliers.

L'évaluation des besoins liés à ce transfert de compétence est en cours.

## Budget SPANC « Service Public d'Assainissement Non Collectif »

### II. Section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
20- Immobilisations incorporelles	-	-	
4581- Opérations sous mandat - dépenses	145 000	145 000	0%
<b>Total</b>	<b>145 000</b>	<b>145 000</b>	<b>0%</b>

Recettes d'investissement	BP** 2020	DOB** 2021	Évolution
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	
4581- Opérations sous mandat - recettes	145 000	145 000	0%
<b>Total</b>	<b>145 000</b>	<b>145 000</b>	<b>0%</b>

BP avant reprise des résultats  
DOB avant reprise des résultats

06/11/2020

11

Les dépenses d'investissement concernent :

- 7 installations à Lachelle pour 105 K€
- 2 installations à Venette pour 40 K€

## AUDIT DE LA DETTE

### Synthèse de la dette au 01/01/2021

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget Eau	2 308 222 €	3,13%	9 ans et 6 mois	5 ans et 5 mois	24
Budget Assainissement	15 425 306 €	2,80%	16 ans et 2 mois	8 ans et 7 mois	45
Dette consolidée au 01/01/2021	17 733 529 €	2,85%	15 ans et 4 mois	8 ans et 2 mois	69

*Durée de vie moyenne* : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.  
*Durée de vie résiduelle* : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

06/11/2020

12

## AUDIT DE LA DETTE

### Évolution prévisionnelle de la dette (2019-2020)

	CRD en début d'année 2020	Remboursement du K	CRD en fin de période 2020	CRD en début d'année 2021	Remboursement du K	CRD en fin de période 2021	Emprunt prévisionnel	Evolution du CRD 2020-2021 en €	Evolution du CRD 2020-2021 en %
Budget Service de l'Eau	2 538 632	230 410	2 308 222	2 308 222	236 033	2 072 189	-	- 236 033	-10%
Budget Assainissement	17 497 190	2 071 894	15 425 306	15 425 306	1 654 084	13 771 222	-	- 1 654 084	-11%
Total	20 035 823	2 302 294	17 733 529	17 733 529	1 890 117	15 843 411	-	- 1 890 117	-11%

13

A fin 2021, le désendettement prévisionnel pour ces deux budgets est évalué à 1,8 M€

À noter que le niveau de la dette du budget eau reste provisoire, les contrats sont intégrés au fur et à mesure de leur réception en lien avec l'intégration de l'actif et du passif des syndicats et des communes concernés par le transfert de compétence.

Accusé de réception en préfecture  
 060-200067965-20201113-01CA13112020  
 DE  
 Date de télétransmission : 17/11/2020  
 Date de réception préfecture : 17/11/2020

Annexes: 1

### Budget Eau: Les dépenses prévisionnelles 2021-2023

	2021	2022	2023
Etude génie civil des réservoirs de St Sauveur / Saintines / Nery / Lachelle / Clairoux / Choisy au Bac / Margny / St Vaast / Baugy / Bâche de Rethondes + Annonces	31 000,00 €	23 200,00 €	23 200,00 €
SDAEP 2	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Maitrise d'oeuvre SDAEP 1 (reste à réaliser)	30 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €
Achat d'un terrain pour surpresseur Lachelle	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Automatisation secours ex SIAEP Choisy au Bac (reste à réaliser)	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux sur le réservoir de Lacroix St Ouen (reste à réaliser)	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux sur les réservoirs de St Sauveur / Saintines / Nery / Lachelle / Clairoux / Choisy au Bac / Margny / St Vaast / Baugy / Bâche de Rethondes	150 000,00 €	700 000,00 €	600 000,00 €
SDAEP: Travaux réservoir et suppression Hospices + suppression Namur + modification fonctionnement réservoir intercommunal de Margny les Compiègne	2 803 711,00 €	415 000,00 €	48 915,00 €
SDAEP: Canalisations + Secours communes ou syndicat	360 000,00 €	734 092,00 €	0,00 €
Renouvellement de canalisations	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Avances versées	350 000,00 €		
Aléas travaux 10%	503 471,10 €	325 729,20 €	204 711,50 €
<b>TOTAL avec aléas travaux (10%)</b>	<b>5 893 182,10 €</b>	<b>3 583 021,20 €</b>	<b>2 251 826,50 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 060-200067965-20201113-01CA13112020-  
 DE  
 Date de télétransmission : 17/11/2020  
 Date de réception préfecture : 17/11/2020

Annexes: 2

### Budget Assainissement: dépenses prévisionnelles 2021-2023

		2021	2022	2023
2031	Etudes sur réseaux avant réhabilitation	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	Etude autosurveillance réseau	50 000,00 €		
	Schéma directeur assainissement	50 000,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €
	Annonces	10 000,00 €		
	Maîtrise d'œuvre schéma directeur			150 000,00 €
2111	achat de terrain pour l'implantation de deux postes (Choisy et Lachelle) et d'un déversoir d'orage (Choisy)	25 000,00 €		
21532	Mise en conformité de branchements	600 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
	réhabilitations	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
	GUP	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
2313	traitement phosphores clairoux	800 000,00 €		
	création 2 postes de refoulement	300 000,00 €		
	réhabilitations 3 PR	300 000,00 €		
	traitement anti-H2S sur poste	150 000,00 €		
2315	Compiègne square Claude Mercier: remplacement réseau	200 000,00 €		
	Béthisy Saint Pierre rue du Docteur chopinet: reprise de chute sur réseau	100 000,00 €		
	Clairoix rue du Tour de Ville: dévoiement réseaux	150 000,00 €		
	travaux sur réseaux		500 000,00 €	500 000,00 €
	Travaux DO Compiègne	200 000,00 €		
	travaux issus du schéma directeur			non estimés
2182	Remplacement d'un véhicule	18 000,00 €		
	Avances versées	40 000,00 €		
	Aléas travaux 10%	333 500,00 €	165 000,00 €	185 000,00 €
	total avec aléas travaux (10%)	3 726 500,00 €	1 815 000,00 €	2 035 000,00 €

Accusé de réception en préfecture  
060-200067965-20201113-01CA13112020-  
DE  
Date de télétransmission : 17/11/2020  
Date de réception préfecture : 17/11/2020